

Commune de Lauwin-Planque

ARRETE

2022/079

SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCE

Le Maire de LAUWIN-PLANQUE,

Vu le décret n°62-1587 du 29 Décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966, modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies d'avance des Collectivités Locales et des Etablissements Publics Locaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 1999 portant décision de création de la régie d'avance, complétée par la décision directe n° 07-2007 en date du 26 novembre 2007,

Vu l'arrêté municipal n°23-99 du 21 juillet 1999 portant création d'une régie d'avance, complété par l'arrêté n° 21-02 du 27 novembre 2002 et par l'arrêté n°24-07 du 26 juin 2007,

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Cuincy,

ARRETE

Article unique : La régie d'avance n° 212541 est clôturée au 01/07/2022.

Fait à Lauwin-Planque,
le 27 juin 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque